



CERTIFICAT OPENFLYERS DE REPRISE D'ACTIVITÉ EN SORTIE DE CONFINEMENT

A L'ATTENTION DES MEMBRES DE L'AÉROCLUB DE GRAULHET

Le présent certificat openflyers définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations de l'Aéroclub de Graulhet dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce certificat sont réservés aux membres du club à l'exclusion de toute autre personne non autorisée.

Par la présente :

- Il atteste avoir été informé que l'Aéroclub de Graulhet s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection l'Aéroclub de Graulhet ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes sur les installations de l'Aéroclub de Graulhet, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés ;
- Il s'engage à respecter et faire respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par l'Aéroclub de Graulhet dans le document "Consignes pour le déconfinement - Application à partir du 11/05/2020" dont il aura pris connaissance de la dernière version applicable par l'intermédiaire du site internet de l'Aéroclub de Graulhet.

- LES GESTES BARRIÈRE -



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Éviter de se toucher le visage



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades